

UN GUIDE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES



EN SYNTHÈSE

L'égalité des chances est définie comme une vision de l'égalité qui cherche à faire en sorte que les individus disposent des «mêmes chances», des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu de naissance, de leur conviction religieuse, d'un handicap...

Allant plus loin que la simple égalité des droits, l'égalité des chances consiste principalement à favoriser des populations qui font l'objet de discrimination afin de leur garantir une équité de traitement. Elle implique que les écarts liés au milieu d'origine soient neutralisés. (...) La qualité du système scolaire est l'un des principaux leviers permettant d'établir l'égalité des chances. (Définition du Dictionnaire La Toupie, toupie.org).

« L'égalité des chances, c'est le droit de ne pas dépendre exclusivement de la chance, ni de la malchance. C'est le droit égal, pour chacun, de faire ses preuves, d'exploiter ses talents, de surmonter, au moins partiellement, ses faiblesses. C'est le droit de réussir, autant qu'on le peut et qu'on le mérite. C'est le droit de ne pas rester prisonnier de son origine, de son milieu, de son statut. C'est l'égalité, mais actuelle, face à l'avenir. C'est le droit d'être libre,

en se donnant les moyens de le devenir. C'est comme une justice anticipée, et anticipatrice : c'est protéger l'avenir, autant que faire se peut, contre les injustices du passé, et même du présent. » (André Comte-Sponville - Guide républicain, 2004)

Aujourd'hui, l'État reconnaît des droits identiques à l'égalité des chances pour toutes les personnes quelles que soient leurs origines, sexe, situations sociales, culturelles...

Malgré les multiples programmes de lutte contre les inégalités, de nombreuses situations discriminatoires subsistent : sur l'origine des personnes, leur sexe, leurs singularités physiques ou culturelles,

leurs handicaps, leur niveau social... de façon directe ou indirecte et touchant tous les aspects de la vie (éducation, logement, emploi, santé, inclusion sociale...).

La non-discrimination est une condition indispensable pour favoriser une égalité des chances (Renaut, 2007).

Certains auteurs demeurent critiques sur cette notion d'égalité des chances (Savidan, 2007), qui selon eux pourrait favoriser des stratégies individualistes et compétitives, dans le sens, où désormais, la réussite d'une personne repose sur sa capacité à faire sa place, à prendre « les rênes de sa vie ». Reconnaître l'accès à une égalité des chances pour tous ne doit pas faire oublier d'une part, les contextes et situations de discrimination que peuvent vivre des personnes ou des groupes, d'autre part, qu'il subsiste dans notre société de profondes inégalités.

« De nombreuses situations discriminatoires subsistent »

FICHE INTRODUCTIVE N°3 UN GUIDE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Favoriser l'égalité des chances sous-entend qu'il faut agir à plusieurs niveaux :

- au niveau de la personne :

dans son estime d'elle-même, sa confiance en elle, son pouvoir d'agir, son intégration sociale, la valorisation de ses compétences

- au niveau de la société

et des groupes sociaux pour arrêter progressivement les situations de discrimination : grâce à des actions de sensibilisation, éducation, réglementation...

- au niveau des institutions et des organisations

afin de montrer ce qu'est une société sans inégalités présentant un ensemble hétérogène d'individus issues d'origines sociales, culturelles... diverses.

L'égalité des femmes

et des hommes figure comme principe dans la charte des nations unies, les traités européens, les conventions internationales et la plupart des constitutions nationales. La participation égale des femmes et des hommes dans tous les secteurs de la société est, au travers de l'interprétation de ces textes, fondamentale pour la croissance durable et la démocratie. Elle est également un marqueur du niveau de maturité politique d'un pays.

Cependant, dans la pratique, de nombreuses discriminations politiques, économiques et sociales subsistent et cet objectif ambitieux est loin d'être devenu une réalité, malgré les avancées substantielles réalisées ces 50 dernières années, sous la houlette de l'Union Européenne.

Une partie du problème réside dans le fait que l'égalité est souvent perçue comme une lutte entre un groupe (ici les hommes) et un autre (ici les femmes) en vue d'octroyer plus de pouvoir et d'avantages à ce dernier.

Le véritable défi est de faire prendre conscience que les deux sexes ont tout à gagner d'une société plus égale et réellement mixte, qui repose sur la reconnaissance de la différence et qui tienne compte des besoins de l'individu et du groupe.

Pour en savoir plus sur l'égalité filles-garçons :

<https://citoyennete.educagri.fr/wakka.php?wiki=FicheThematique27>

Un exemple parmi d'autres : L'égalité des chances entre les filles et les garçons se cristallise au moment de l'orientation. Comment faire évoluer les représentations des métiers aux yeux des élèves, comment les amener à revoir celles-ci afin qu'ils et elles choisissent un métier pour lui-même et sa nature, les compétences qu'il requiert, les activités qui sont à effectuer, et non pas parce qu'il a telle image aux yeux de la société ? L'enjeu est bien de choisir sa filière, son métier en fonction de ses goûts et de ses compétenceset non en fonction de son sexe.

Questionnaire projets TOI-GAIA : 43 % des jeunes disent avoir un peu ou beaucoup de difficultés dans leur choix d'orientation (56 % de filles et 36 % de garçons).

Quel que soit leur handicap, les enfants bénéficient du droit à l'éducation comme droit fondamental.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a consacré ce droit et permis le développement d'actions en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Désormais, de plus en plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu scolaire ordinaire grâce à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 où figure désormais, dès l'article premier du code de l'éducation, le principe de l'école inclusive pour tous les enfants, sans aucune distinction.

L'objectif est d'aller vers une école toujours plus inclusive sachant s'adapter aux besoins spécifiques. Les différents dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves sont autant de mesures participant à l'inclusion scolaire.

En SAVOIR + :

<https://citoyennete.educagri.fr/wakka.php?wiki=FicheThematique30>



L'orientation sexuelle

Pour un établissement d'enseignement, l'enjeu est de garantir aux élèves un environnement bienveillant au moment de la construction de leur orientation sexuelle en les protégeant de toutes formes d'homophobie physique et/ou verbale.

L'homosexualité, à travers les différentes périodes de l'histoire, fut toujours un sujet de controverse souvent pour des raisons religieuses. En 1960, l'homosexualité est perçue comme un fléau social, en 1968, elle est considérée comme une maladie mentale. Jusqu'au 27 juillet 1982, l'homosexualité est considérée comme un délit dans le droit français et jusqu'en 1991, comme une maladie mentale par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Avec la loi du 17 mai 2013 sur le mariage pour tous, la France est devenue le 9^e pays européen et le 14^e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel. Cette loi a ouvert de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés.

En SAVOIR + :

<https://citoyennete.educagri.fr/wakka.php?wiki=FicheThematique28>

Le racisme est un ensemble de comportements

conscients ou non, fondé sur l'idée de supériorité de certains hommes sur d'autres. Ces comportements conduisent à la ségrégation ou discrimination raciale. Nous nous sentons parfois différents de ceux d'entre nous nés et vivants dans notre pays mais dont les cultures et les modes de vie ne sont pas les mêmes que les nôtres. Aussi, le principal enjeu pour prévenir le racisme est-il de découvrir comment vivre et interagir avec ces différences.

L'enjeu est double car lutter contre le racisme, c'est une bataille qui doit commencer par soi-même en prenant le temps de connaître l'autre, sa culture, sa religion et ses coutumes.

Alors l'ignorance, les préjugés, la peur, le mépris et l'exclusion n'auront plus raison d'être.

Pour un établissement d'enseignement, l'enjeu est aussi d'éduquer les autres à pouvoir dépasser tout ce qui peut les conduire vers des comportements racistes

En SAVOIR + :

<https://citoyennete.educagri.fr/wakka.php?wiki=FicheThematique29>

Orientation scolaire, projet personnel, scolaire et professionnel (PPSP), discrimination et égalité des chances

Les enjeux sont de taille : enjeux pour la société, pour l'institution scolaire et plus particulièrement dans le cadre du projet de l'élève. En effet, travailler pour lutter contre les discriminations est un chantier particulièrement important, l'école étant considérée comme le principal levier de l'égalité des chances. Beaucoup d'énergie a déjà été consacrée à la lutte contre les inégalités sociales au travers de la mise en place d'un principe d'égalité méritocratique (basé sur les performances scolaires) (Savidan, 2007). Ce principe a montré ses limites (Durbet, 2010, Savidan 2007, Guichard, 2001).

Aujourd'hui, il s'agit de prendre en compte l'élève dans sa globalité, en tant que personne afin de mieux le connaître dans ses singularités, le traiter de façon égalitaire quelles que soient ses performances scolaires (Meunier).

Les systèmes scolaires qui ont réduit les inégalités sont ceux qui ont pris en compte le développement des compétences autres que scolaires. En valorisant l'engagement des jeunes dans la vie réelle et de formations en contexte non formel ou informel à côté de la forme scolaire, ils ont obtenu de meilleurs résultats (scolaires et de luttes contre les inégalités). L'accompagnement au PPSP doit avoir ce regard systémique pour



identifier les freins et obstacles à la mise en projet de l'élève. En réalisant une cartographie de ses freins et difficultés, l'accompagnant peut aider l'élève à trouver et mettre en place des solutions.

Freins et difficultés favorisant les inégalités et les discriminations :

- Le milieu social
- L'origine sociale, ethnique, culturelle, sexuelle
- Les handicaps de toutes sortes
- Les situations personnelles ou collectives qui peuvent faire l'objet de discrimination (orientation sexuelle ou autres singularités)
- Les représentations stéréotypées du monde: sur les métiers, les formations...
- Les problèmes d'estime et de confiance en soi-même
- Le contexte familial et social particulier
- Le manque d'accès aux informations, aux matériels, à la disponibilité et à l'écoute de personnes aux conseils avisés...
- Le manque de considération, de prise en compte et de valorisation de l'ensemble des compétences d'une personne, notamment celles développées hors cadre scolaire.

En prenant en compte le plus possible les freins et les obstacles à la mise en projet, l'élève et l'accompagnant esquissent ensemble les trajectoires envisageables et réalistes pour l'élève. Ceci doit se faire en incluant l'ensemble de l'équipe éducative, voire la famille et les autres acteurs sociaux afin d'aider au mieux l'élève à reconquérir du pouvoir d'agir sur son avenir.

FICHE INTRODUCTIVE N°3 UN GUIDE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

de l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune

GUIDE

Enseignement agricole

Ils l'ont fait :

Lutter contre les stéréotypes en favorisant l'inclusion de LA différence au LEGTA de Pau-Montardon- EPLEFPA 64

Le contexte d'accueil d'une dizaine de nouveaux élèves en situation de handicap et les comportements entre pairs (micro-violences) relevés par les équipes ont favorisé l'émergence d'un projet initié par les CPE et une enseignante d'ESC, l'objectif étant de sensibiliser les jeunes aux différences et plus particulièrement au handicap par le biais d'informations, débats et pratiques artistiques pour une éducation citoyenne promouvant la notion d'inclusion.

Soutenus par leur hiérarchie, les personnels, enseignants et d'éducation (CPE, professeurs d'ESC, espagnol, économie), et l'infirmière ont coordonné l'ensemble des actions dans le but de favoriser l'intégration de tous les jeunes accueillis et d'apprendre à se connaître par le biais d'un travail sur les représentations. L'inscription du projet dans GAIA a permis de consolider le fil conducteur de l'action.

L'équipe a ensuite fait le choix de décliner le projet intitulé « TOI+MOI+NOUS et tous les autres » tout au long des deux années d'engagement, afin que les jeunes

aient le temps d'évoluer dans leurs comportements : en mesurant que LA différence fait partie intégrante de notre quotidien, l'enjeu est de comprendre comment vivre ensemble en acceptant l'autre dans sa singularité.

De nombreuses actions ont ponctué l'année afin de favoriser le débat avec les élèves de la seconde à la terminale sur les thématiques des discriminations, du harcèlement, de l'homosexualité, du handicap, du racisme, de l'exclusion sociale, de l'égalité Femme-Homme. Pièce de théâtre créée par les élèves, exposition photos réalisée par l'ensemble des jeunes du lycée, participation à des forums des associations, création d'affiches, d'une bande originale de film et de courts métrages, actions réalisées grâce à un partenariat territorial diversifié pour permettre au plus grand nombre d'apprenants d'être acteurs du projet sur un temps de l'année

En SAVOIR + :

Un aperçu en images du projet réalisé la première année :

<https://www.dailymotion.com/video/x5avxhy>

Court métrage :

« l'émission Télé Différences »

<https://www.dailymotion.com/video/x5aw2me>

Déconstruire les stéréotypes à l'EPLEFPA de Guadeloupe Convenance à Baie -Mahaut

Dans le cadre du projet FILAGRI (accompagnement des filles minoritaires de genre dans leur formation), l'équipe a mis en place une action structurante afin de déconstruire les stéréotypes filles-garçons. Il s'agissait de :

- attirer la curiosité et la réflexion sur l'évolution des femmes dans les métiers ;
- appréhender le parcours des femmes dans le monde du travail ;
- revaloriser l'image de la femme en milieu rural ;
- contribuer à la modification du regard des hommes sur la présence des femmes dans le secteur agricole ;
- mettre en adéquation le projet personnel et professionnel des jeunes et les résultats du travail scolaire avec un choix d'orientation ;
- favoriser l'échange entre filles et garçons pour aller vers une ambiance de travail encore plus sereine.

Pour en savoir plus sur toutes les actions mises en place dans les 8 régions ayant participé au projet FILAGRI :

http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/viescolaire/orientation/filagri/filagri-rapp-final.pdf

BIBLIOGRAPHIE

- Dubet François, 2010, Les paradoxes de l'égalité des chances, article publié en ligne le 7 janvier 2010 – Observatoire des inégalités. En ligne <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1170>
- Savidan Patrick, 2007, Repenser l'égalité des chances, article publié le 26 octobre 2007- Observatoire des inégalités. En ligne http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=749&id_groupe=10&id_rubrique=28&id_mot=31
- Renaut Alain, 2007, Promouvoir une réelle égalité des chances, Propos recueillis par Catherine Halpern, 14/11/2007, / www.scienceshumaines.com.
- En ligne https://www.scienceshumaines.com/promouvoir-une-reelle-egalite-des-chances_fr_21616.html
- Meunier Olivier, 2008, « Vers de nouvelles modalités de l'orientation scolaire en France et ailleurs », in Dossier de la Veille de l'INRP Orientation scolaire et insertion professionnelle, Approches sociologiques, Institut national de recherche pédagogique.
- Vouillot Françoise, 2007, « L'orientation aux prises avec le genre », Travail, genre et sociétés 2007/2 (No 18), p. 87-108.

Réseau
Insertion Égalité

